

Reçu le 28/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt six et le vingt sept avril, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame Stéphanie CARLES, Maire de Varages.

**Etaient présents** : CAUVIN Frédéric, GIRARD Claudia, BLANC Vincent, RUFINI Karine, BONDIL Patrick, MORMIN HEZELOT Stellina, SCURI Aymeric, SALARIS Delphine, MEMON Thierry, FERRIGNO Coralie, DUCHENE David, BARLATIER Antoine, APOSTOLO Elisa.

**Etaient absents** : BLANC Gilles (procuration à Elisa Apostolo).

Il a été procédé, conformément à l'article L.215-15 du code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire, Karine Rufini, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame la Maire indique aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 22 janvier 2024, il avait été procédé à l'acquisition d'un panneau électronique couleur implanté sur la place de la Libération.

Elle fait lecture de la proposition de contrat de maintenance préventive et curative de ce panneau établi par la Société Original Tech France. Ce contrat a pour objet la maintenance indispensable au bon fonctionnement de cet équipement. Il comprend la télémaintenance, le monitoring à distance ainsi que les mises à jour réalisées dans le cadre des interventions préventives. Le monitoring assure des contrôles sur l'infrastructure logicielle, sur l'état général du matériel PC et des logiciels avec des sauvegardes et des mises à jour. Une visite annuelle sera effectuée permettant d'assurer la longévité et la fiabilité de ce panneau lumineux. En cas de panne, une intervention sur site pourra avoir lieu dans un délai maximum de 48h ouvrés.

La durée de ce contrat sera de 3 ans renouvelable 1 fois pour la même durée. Le coût annuel s'élève à 1 700 € HT pour la maintenance, 183 € HT pour l'hébergement et 183 € HT d'abonnement DATA.

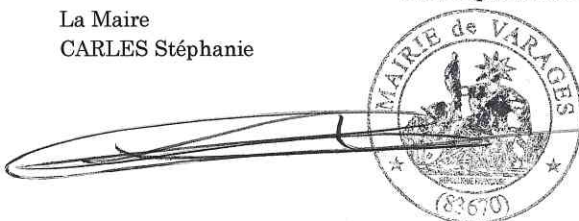
Madame la Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce contrat de maintenance.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame la Maire,
- Après en avoir délibéré,
- Approuve les termes du contrat de maintenance préventive et curative du panneau électronique couleur établi par la Société Original Tech France,
- Autorise Madame la Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Maire  
CARLES Stéphanie



La secrétaire de séance  
RUFINI Karine

N°30

**CONTRAT DE  
MAINTENANCE  
PREVENTIVE ET  
CURATIVE DU  
PANNEAU  
ELECTRONIQUE AVEC  
LA SOCIETE  
ORIGINAL TECH  
FRANCE**

DEPARTEMENT  
DU VAR

**COMMUNE  
DE VARAGES**

Date de la  
convocation :

21 avril 2026

Nombre de  
conseillers en  
exercice :

15

Présents : 14

Votants : 15

Votes Pour : 15

Votes Contre : 0

Abstention : 0